

**COMMISSION D'ÉQUIVALENCE POUR L'ACCÈS
AUX CONCOURS DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES**

2, rue de Lobau
75196 PARIS Cedex 04
www.paris.fr
drh.ceacap@paris.fr

Nom :

Prénom :

**DOSSIER DE DEMANDE D'ÉQUIVALENCE
POUR L'ACCÈS AU CONCOURS DE
TECHNICIEN·NE SUPÉRIEUR·E PRINCIPAL·E (TSP)
D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES
SPÉCIALITÉ PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

Quelques mots sur le métier : les TSP dans la spécialité prévention des risques professionnels sont notamment chargé·e·s de participer à l'élaboration et la mise en place de la politique de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail dans les services sous l'autorité du·de la responsable de la prévention des risques professionnels de leur direction.

Ils·elles sont amené·e·s à réaliser des missions techniques telles que l'assistance à la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité et la réalisation des programmes d'actions de prévention, l'analyse des situations de travail, l'évaluation des risques et l'analyse des accidents de service ou le suivi de la conformité réglementaire des équipements et des locaux de travail dans les services.

Ils·elles interviennent également dans le domaine de la formation des agent·e·s et participent aux actions de communication en santé-sécurité au travail.

Cadre réservé à la commission d'équivalence

Date d'arrivée :

N° de dossier CEACAP:

N° de dossier CEP :

PRÉAMBULE

Vous envisagez de vous inscrire au concours externe de **technicien·ne supérieur·e principal·e d'administrations parisiennes, spécialité prévention des risques professionnels** et vous ne possédez pas le diplôme exigé pour l'inscription à ce concours, **à savoir un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au moins au niveau Bac+2 délivré dans un domaine correspondant à la spécialité (ex : DUT hygiène sécurité environnement...)**.

La commission d'équivalence des diplômes requis pour l'accès aux concours des administrations parisiennes a été créée par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié et l'arrêté du 19 juin 2007 modifié.

Elle permet à un·e candidat·e de faire valoir un autre diplôme et/ou une expérience professionnelle en lieu et place du diplôme exigé pour accéder à un concours.



Cette demande d'équivalence ne dispense ni de l'inscription au concours visé pendant les dates réglementaires, ni du passage des épreuves du concours.

Quelles rubriques renseigner ?	Je souhaite faire valoir mon diplôme obtenu en France	Je souhaite faire valoir mon diplôme étranger	Je souhaite faire valoir mon expérience professionnelle	Je souhaite faire valoir mon diplôme obtenu en France ET mon expérience professionnelle	Je souhaite faire valoir mon diplôme, étranger ET mon expérience professionnelle
Rubrique 1 : identification	X	X	X	X	X
Rubrique 2 : diplômes obtenus en France	X			X	
Rubrique 3 : diplômes obtenus à l'étranger		X			X
Rubrique 4 : votre expérience professionnelle			X	X	X



Vous devez utiliser les pages 7 à 10 « votre expérience professionnelle » autant de fois que nécessaire. Par exemple : 3 expériences = 3 x les pages 7 à 10 renseignées.

Avant de déposer toute demande, n'oubliez pas de consulter la notice explicative, qui reprend en détail les cas d'équivalence.

Rappel quant à l'expérience professionnelle requise, non complétée par un diplôme :

Il faut justifier d'une activité professionnelle salariée ou non salariée :

- **pendant une durée totale cumulée d'au moins 3 ans à temps plein,**
et
- dans l'exercice d'une profession **comparable par sa nature et son niveau** à celle de **technicien·ne supérieur·e principal·e, spécialité prévention des risques professionnels.**

SOMMAIRE :

1. Identification du de·la candidat·e	page 3
2. Diplômes obtenus en France	page 4
3. Diplômes obtenus à l'étranger	page 5
4. Votre expérience professionnelle	pages 6 à 10
5. Liste des pièces à fournir	page 11

2. DIPLÔMES OBTENUS EN FRANCE

NB : n'indiquez que les diplômes ou titres de formation relevant du domaine d'activité de la profession de technicien-ne supérieur-e principal-e, spécialité prévention des risques professionnels.

DIPLOME PRÉPARÉ ET <u>OBTENU</u>	SPÉCIALITÉ ÉVENTUELLE	NIVEAU DE CERTIFICATION DU DIPLOME *	AUTORITÉ OU ORGANISME AYANT DELIVRÉ LE DIPLOME OU DISPENSÉ LA FORMATION	ANNÉE D'OBTENTION

* Exemples :

Diplôme	Ancienne certification	Nouvelle certification (au 10/01/2019)
BEP, CAP	niveau V	Niveau 3
Baccalauréat	niveau IV	Niveau 4
BTS, DUT	niveau III	Niveau 5
Licence, Maîtrise	niveau II	Niveau 6
DESS, Master, Doctorat	niveau I	Niveau 7 ou 8

Attention : tout diplôme présenté incomplet (sans relevé de notes et/ou justificatif du contenu des études...) pourra être écarté par la commission.
Se reporter à la page 11, rubrique ①, pour la liste des documents à fournir.

3. DIPLÔMES OBTENUS A L'ÉTRANGER

Mentionnez ci-dessous, par ordre chronologique, de la plus récente à la plus ancienne, les différentes formations diplômantes que vous avez suivies.

Les noms de diplômes et d'établissements devront être écrits en alphabet latin, en respectant l'intitulé de la langue d'origine.

NB : n'indiquez que les diplômes ou titres de formation relevant du domaine d'activité de la profession de technicien-ne supérieur-e principal-e, spécialité prévention des risques professionnels.

DATES DE FORMATION (début et fin)	ÉTABLISSEMENT	NOM DU DIPLÔME PRÉPARÉ	DATE D'OBTENTION	PAYS DE DÉLIVRANCE

Attention : tout diplôme étranger présenté incomplet (sans traduction officielle, sans justificatif du contenu des études, sans attestation de comparabilité délivrée par l'ENIC-NARIC...) pourra faire l'objet d'un rejet par la commission pour défaut de pièces justificatives.

Se reporter à la page 11, rubrique ②, pour la liste des documents à fournir.

4. VOTRE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Rappel : seule est prise en compte l'expérience professionnelle comparable par sa nature et son niveau aux fonctions de technicien·ne supérieur·e principal·e, spécialité prévention des risques professionnels.

Les périodes de stages ou de formation ne peuvent être prises en compte au titre de l'expérience professionnelle.

Répondez aux questions des pages 7 à 10 pour chaque expérience professionnelle.

Par exemple : 3 expériences = 3 fois les pages 7 à 10 renseignées.

Vous pouvez photocopier les pages ou répondre sur papier libre en respectant la même présentation.

Joindre tout document attesté par l'employeur·euse décrivant la nature de vos fonctions pour chaque expérience professionnelle présentée.

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE N° ... :

Employeur·euse (nom et adresse), par exemple : entreprise, association, commune, conseil départemental, région, établissement public...

Période d'exercice :

Du.....

Au.....

temps plein

temps partiel

Nombre d'heures par semaine :

• Avec qui travaillez-vous à l'intérieur de cette structure ?
(fournir l'organigramme et surlignez votre positionnement)

• Commentaires éventuels :

Pour les questions suivantes, décrivez vos missions en détaillant les activités réalisées, leur durée, et en précisant vos rôles, niveaux d'autonomie et responsabilités exactes.

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE N° ... :

***Étiez-vous chargé de la prévention des risques ?**

OUI NON

Si oui, détaillez (type de risques, outils d'analyse et méthodes utilisées pour leur identification et leur prévention...) :

***Avez-vous contribué à la rédaction et/ou à la mise à jour des consignes de sécurité ?**

OUI NON

Si oui, précisez (DU, POI, PPI...) :

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE N° ... :

***Étiez-vous chargé du contrôle des dispositifs de prévention mis en place ?**

OUI NON

Si oui, précisez :

***Avez-vous contribué à la formation des personnels concernés ?**

OUI NON

Si oui, précisez (types de formations, public concerné...) :

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE N° ... :.....

***Avez-vous procédé à la gestion des accidents ?**

OUI NON

Si oui, précisez (moyens mis en œuvre, gestion de la crise et de l'après-accident...) :

***Étiez-vous chargé de l'amélioration des conditions de travail ?**

OUI NON

Si oui, précisez :

***Étiez-vous chargé du suivi de la conformité réglementaire des équipements et des locaux de travail ?**

OUI NON

Si oui, précisez :

5. LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

Conservez une copie de votre dossier car il ne vous sera pas restitué

Pièce à fournir obligatoirement dans tous les cas :

- Copie de la pièce d'identité.
- Curriculum vitae à jour, partant de l'emploi le plus récent vers le plus ancien. Pour les titulaires de diplômes de l'enseignement supérieur, indiquer tous les diplômes à partir du baccalauréat.

① Vous demandez la reconnaissance de diplômes obtenus en France :

- Copie des diplômes avec le contenu des programmes suivis et indications des choix si options, et copie des notes.
- Liste des travaux de recherche, d'études, publication, communications que vous avez effectués (le cas échéant).

② Vous demandez la reconnaissance de diplômes obtenus à l'étranger :

- Attestation de comparabilité délivrée par l'ENIC-NARIC (Centre français d'informations sur la reconnaissance académique et professionnelle des diplômes obtenus à l'étranger - www.ciep.fr/enic-naricfr/)

OU

- L'attestation de niveau d'études délivrée jusqu'au 01/01/2008 par le rectorat de votre domicile.
- Photocopie de l'ensemble des diplômes présentés.
- Photocopie de la traduction officielle du ou des diplômes, effectuée par un-e traducteur-riche assermenté-e ou par les autorités officielles du pays d'origine.
- Photocopie des justificatifs de la durée officielle des études délivrée par l'établissement (relevés de notes, certificats de scolarité, plaquette de présentation du cursus ...).
- Photocopie de la traduction de ces justificatifs effectuée par un-e traducteur-riche assermenté-e ou par les autorités officielles du pays d'origine.

③ Vous demandez uniquement la reconnaissance de votre expérience professionnelle :

- Certificats de travail ou copie des contrats de travail / ou état des services publics accomplis établi par l'employeur-euse.
- Fiche(s) de poste détaillée(s), attestée(s) et signée(s) par l'employeur-euse précisant la nature des fonctions exercées.
- État horaire annuel de travail (récapitulatif annuel du nombre d'heures travaillées signé par l'employeur-euse) pour les emplois effectués à temps partiel ou de manière non continue (CDD, missions d'intérim).
- Organigramme de votre structure / société / service. Surlignez votre positionnement.
- Tout justificatif concernant une activité complémentaire en lien avec la spécialité envisagée (le cas échéant).

④ Vous demandez la reconnaissance de diplômes obtenus en France et la reconnaissance de votre expérience professionnelle :

- Tous les justificatifs indiqués en ① et en ③. N'oubliez pas la (les) fiche(s) de poste détaillée(s).

⑤ Vous demandez la reconnaissance de diplômes obtenus à l'étranger et la reconnaissance de votre expérience professionnelle :

- Tous les justificatifs indiqués en ② et en ③. N'oubliez pas la (les) fiche(s) de poste détaillée(s).

NB : dans tous les cas, vous pouvez joindre toutes autres pièces qui vous semblent utiles pour appuyer votre demande.